

Hommes et Choses Chronique Hebdomadaire

Est-ce un monopole? — Une entente entre les fabricants de drogues. — Tombe-t-elle sous le coup de la loi contre les combines? — On veut tuer la concurrence.

Depuis quelques jours, les prix de détail des produits pharmaceutiques ont été augmentés en moyenne de 20 pour cent, sans aucune raison apparente et légitime. Quand nous disons AUGMENTÉS, nous n'employons peut-être pas le terme le plus juste; nous devrions plutôt dire que les prix ont été uniformisés en prenant pour base les plus hauts prix demandés ou payés.

Jusqu'ici certaines maisons bien connues s'étaient fait une clientèle nombreuse en vendant les articles de pharmacie à plus bas prix que leurs concurrents. Nous pourrions en citer qui ont réussi par leurs bas prix à établir un commerce florissant, alimenté par des commandes des quatre coins de la province et même de plus loin. Un chiffre d'affaires sans cesse grossissant leur permettait de se contenter d'un profit plus minime que les maisons faisant un moindre débit.

Les manufacturiers de drogues ont résolu de mettre fin à la politique des PRIX COUPÉS, en forçant tous les détaillants à vendre leurs produits à un prix uniforme, sous peine de se voir couper les vivres. On veut tuer la concurrence et s'assurer de plus gros profits aux dépens du public.

Laissant de côté l'aspect moral de la question, nous nous demandons si un groupe de manufacturiers a bien le droit de se concerter ainsi pour fixer les prix. Il paraît qu'ils éludent la loi contre les combines en ce sens qu'ils ne fixent point le prix de gros de tel ou tel article, mais bien celui de la vente au détail. Cette distinction est pour nous pure chinoiserie, mais elle fait hésiter les maisons qui voudraient s'opposer à l'ultimatum des manufacturiers.

Le plus clair de tout cela, c'est que la masse du public va payer plus cher les produits pharmaceutiques. Avec le tarif élevé des médecins, ça coûtait pourtant déjà assez d'être malades. Pour peu que la hausse continue, les pauvres gens ne pourront bientôt plus se faire soigner.

Pour nous, la nouvelle entente n'est rien moins que criminelle, car elle est une cause d'affaiblissement de l'esprit d'entreprise, des libertés publiques et de l'indépendance individuelle. Elle met obstacle au libre jeu de la loi universelle de l'offre et de la demande. Elle peut bien protéger de certaine façon les producteurs et quelques détaillants, mais c'est au détriment de la masse des consommateurs.

Essayer de tuer la concurrence, c'est faire œuvre anti-sociale. "La concurrence, en effet, dit Leroy-Beaulieu, est la grande loi, non seulement de l'humanité, mais de la nature entière, du règne végétal comme du règne animal. La concurrence est au monde vivant ce qu'est la gravitation au monde organique".

Et ce grand économiste ajoute: "Au point de vue économique, la concurrence est la mise en contact et en jeu, les unes avec les autres, des diverses libertés, des diverses activités humaines qui, par une émulation que détermine l'intérêt propre, cherchent à utiliser le mieux possible leurs facultés.

La concurrence est donc la grande force, la principale du monde économi-

que, c'est la force à la fois impulsive, régulatrice et coordinatrice par excellence; en dehors d'elle il n'y a que chaos, arbitraire, fantaisie, incertitude.

C'est cette force que l'entente des manufacturiers de drogues veut détruire dans le commerce pharmaceutique.

Avec Leroy-Beaulieu nous croyons que la concurrence dans tous les domaines est le régime le plus propre à développer et perfectionner la production, et d'autre part, à assurer au consommateur des prix plus raisonnables.

Celui qui satisfait aux meilleurs prix les besoins de ses semblables voit le public accourir à ses comptoirs. Un profit minime lui permet de faire un bénéfice global parfois assez substantiel, grâce à la somme totale de ses ventes plus considérables que celles de celui qui recherchant un profit immédiat plus élevé vend beaucoup moins.

La nouvelle entente est au détriment des grandes pharmacies et du public en général, et c'est pourquoi nous la dénonçons.

Le dernier mot n'est cependant pas dit, car les magasins affectés pourraient bien demander aux tribunaux de se prononcer sur la légalité de cette combinaison.

Un avocat éminent que nous avons consulté nous dit que pour lui il ne fait aucun doute que l'entente dont il est question est illégale, tombe sous le coup de la loi des combines, si l'on prouve que les prix ont été indûment ("unduly" dit la loi) augmentés.

Cette preuve devrait être facile à faire. Nous connaissons plusieurs médicaments qui se vendent mille fois plus cher qu'ils ne coûtent.

Nous avons attaché le grelot. Aux grands quotidiens maintenant de le

faire sonner assez fort pour éveiller l'attention de qui de droit.

Pierre Fouille-Partout.

Vous vous devez d'essayer le

Café PRESIDENT

Il n'y a pas de café plus délicieux. Demandez-le à votre fournisseur.

Coupon de valeur dans chaque paquet.

Lisez le Bulletin de la Ferme

RECOMPENSE !

Une seule marque de Couvre-Plancher peut être à bon droit appelée "Congoléum" — elle peut être identifiée par le Sceau d'Or collé à la surface.

Comme la vente de tout autre Couvre-Plancher sous le nom de "Congoléum" est une fausse représentation et une violation de la loi, nous accorderons une récompense à toute personne qui, après le 20 août, nous donnera la preuve d'une telle malhonnêteté.

Cette récompense est offerte pour protéger les intérêts de nos clients.

GARANTIE
CONGOLEUM
Sceau d'Or

Satisfaction garantie ou argent remis.

Enlevez avec un linge humide.

CHERCHEZ LE SCEAU D'OR

--- Pour Avoir le Véritable Congoléum

Si on vous offre un couvre-plancher en vous disant que c'est du Congoléum mais sans le Sceau d'Or (illustré ci-haut), ce n'est certainement pas du Congoléum de première qualité et c'est probablement une imitation inférieure qu'on veut vendre sous le couvert de la réputation enviable que les Carpettes Artistiques et les Couvre-Planchers Sceau d'Or ont conquise.

Toutes les Carpettes Artistiques, tous les Couvre-Planchers Congoléum Sceau d'Or garantis ont ce Sceau d'Or collé à leur surface afin que vous puissiez les re-

connaître comme d'authentiques Congoléum et être par conséquent couvert par la garantie sans condition de "Satisfaction ou Argent Remis".

En publiant et en maintenant cette garantie, nous protégeons les employeurs de Congoléum contre le moindre mécontentement. Mais ce n'est qu'en vous avertissant pour votre avantage, de vous ASSURER que le Sceau d'Or se trouve sur la marchandise avant d'acheter vos couvre-planchers, que nous pouvons vous protéger contre des imitations inférieures.

CONGOLEUM CANADA LIMITED

1270, rue St-Patrice, Montréal, Québec.

Fabriqué au Canada --- Par des Canadiens --- Pour des Canadiens

23

23

23